

CCAS DE MESSERY

Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2

Réunion du 14 avril 2025 à 19h00

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Nathalie VUARNET, Claude GERARD, Roseline MEGHEZZI, Nathalie RENAUD, Elisabeth LANVERS, Valérie DURET, Marie-Rose REDON, Chantal CHEVAUX, Daniel BOCQUET.

Etaient absents : Serge BEL (excusé), Lucille SCHEFZICK (excusée).

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de la convocation : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Claude GERARD

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Le Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Mme Nathalie VUARNET délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par M. BEL Serge, Président, en l'absence de ce dernier,

Après avoir pris connaissance du projet du Compte Administratif 2024 et avoir entendu Mme Nathalie VUARNET en faire la présentation,

Le Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité :

APPROUVE, le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT / SOLDE
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	16 272.78	16 304.46	+ 31.68
Investissement	0.00	999.44	+999.44
RESULTAT DE LA CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		+ 17 884.70	+ 17 916.38
Résultat d'investissement n-1		- 499.44	+ 500

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

N° CODIGUR DU REGIME COMPTABLE : 974031

NOM DU POSTE COMPTABLE : CC CAS THONON-LRS-BAINS

ETABLISSEMENT : CCAS MESSERY
 RTAT : 11-1

Résultats budgétaires de l'exercice

71003 - CCAS MESSERY

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 999,44	33 844,70	40 844,14
Titres de recette (a1)	999,44	16 272,78	17 301,99
Réductions de litres (a2)			
Recettes nettes (d = a - a2)	999,44	16 272,78	17 301,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 999,44	33 844,70	40 844,14
Mandats (e1)		16 272,78	16 272,78
Annulations de mandats (e2)			
Dépenses nettes (h = e - e2)		16 272,78	16 272,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	999,44	31,69	1 031,13
(a1 - d1) Déficit			

Arrête, à l'unanimité les résultats définitifs 2024 tels que résumés ci-dessous :

CCAS (M57) - C.C.A.S. DE MESSERY - CA - 2024

II - PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 16 272,78	a 16 304,46
	Section d'investissement	B 0,00	h 999,44
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	i (si excédent) 17 884,70
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 499,44	j (si excédent) 0,00
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	+A+B+C+D	16 772,22	+i+H+j+J 35 188,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	+A+C+E 16 272,78	+i+I+K 34 189,16
	Section d'investissement	+B+D+F 499,44	+H+J+L 999,44
	TOTAL CUMULE	-A+B+C+D+E+F 16 772,22	+i+H+j+J+K+L 35 188,60

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles résultent de la constatation des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles résultent de la constatation des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Nathalie Vuarnet
 Vice-Présidente du CCAS

